

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "Le vaccin contre le papillomavirus" (QO 18811)

Kattrin Jadin (MR):

Le Japon vient de décider de cesser de recommander le vaccin contre le papillomavirus, en raison des nombreuses plaintes déposées suite à de possibles effets secondaires. Dans le même temps, les responsables inter-universitaires du programme officiel de vaccination en Wallonie et à Bruxelles, tirent un bilan mitigé. Faute de moyens, cette campagne menée dans les écoles a été moins généralisée que prévu. Cette action étant du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), mon intérêt s'est plutôt porté sur les avis exprimés par les médecins et infirmières qui y ont participé. Les avis semblent contrastés sur l'efficacité du vaccin à long terme, ce qui provoque auprès des professionnels de la santé l'inquiétude que le recours à ce vaccin ne pousse les patients à abandonner d'autres méthodes préventives qui ont déjà fait leurs preuves. 1. Comment analysez-vous ces diverses prises de position? 2. a) Quelles sont les informations dont vous disposez, au niveau de l'ensemble de la Belgique, sur ces vaccinations, leur efficacité, la position des professionnels de la santé et d'éventuels changements de comportements de prévention de la part des personnes vaccinées? b) Des études à ce sujet ont-elles ou vont-elles être réalisées?

Laurette Onkelinx, ministre:

Le 17 juin (2013), le ministère de Santé publique de Japon a modifié sa recommandation pour la vaccination contre le HPV. Il s'agit d'une mesure de précaution temporaire dans l'attente des résultats finaux de l'analyse des effets secondaires constatés. Les Agences de Médicament belge et européenne (AFMPS et EMA) suivent cette évaluation de très près. L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est informée en temps réel par l'EMA, et ce d'autant plus que la Belgique est le rapporteur pour le produit Cervarix. Comme pour tous les médicaments, les vaccins Gardasil et Cervarix sont continuellement surveillés et des mesures seront prises si cela s'avère nécessaire afin de s'assurer que les bénéfices continuent de l'emporter sur les risques. Cette année encore, le "Periodic Safety Update Report" (PSUR) pour le Cervarix et le Gardasil ont été évalués au sein de l'EMA par le "Committee for Human Medicinal Products" (CHMP) et le "Pharmacovigilance Risk Assessment Committee" (PRAC). Ces deux comités ont confirmé que le rapport bénéfices-risques reste positif pour ces deux vaccins. Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives par rapport à l'objectif de cette vaccination, à savoir la diminution du nombre de cas de cancer du col de l'utérus, actuellement, des rapports très encourageants démontrent, dans la littérature, une diminution du nombre de lésions précancéreuses et d'infections par le papillomavirus. Pour rappel, la décision et l'organisation des programmes de dépistage relèvent des compétences des Communautés/ Régions.